

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 6 décembre 2012, tenue dès 18 h 00 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président, ouvre la dernière séance de l'année et adresse ses salutations.

Il est constaté l'absence d'un deuxième scrutateur.

Mme Katia Ermel, AJU : "La fraction alliance jurassienne propose Mme Aurélie Juillerat, AJU."

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Mme Aurélie Juillerat, AJU, rejoint le bureau du Conseil de ville et officiera en qualité de deuxième scrutatrice pour la séance de ce soir.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012
3. Communications du président et du maire
4. Don du Conseil de ville
5. Vente de l'immeuble sis Beau-Site 25 – fixation du prix plancher pour la vente à CHF 415'000.- : décision
6. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier : décision
7. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de Mme Christiane Baur Widmer, démissionnaire
8. Motions et interpellations
9. Réponses aux motions et interpellations
10. Petites questions
11. Réponses aux petites questions
12. Divers et imprévu
13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2013
 - a) président
 - b) 1^{er} vice-président
 - c) 2^{ème} vice-président
 - d) secrétaire
 - e) deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Eric Ackermann (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Sener Kalayci (PLR), Mme Joëlle Hälller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Michael Oppliger (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Vincent Scheidegger (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Vincent Brahier (PLR), M. Silvio Dalla Piazza (AJU), M. Johan Wermeille (SOC) et Mme Christiane Baur Widmer (SOC).

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), Mme Aline Ruchonnet, Mme Danièle Kiener, M. Patrick Tanner, M. Christian Schluep et M. Raymond Glück.

Excusé : M. Michel Jeanneret (vice-maire),

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura)

Public : -

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012

M. Thierry Egli, AJU : "Je salue la bonne tenue du procès-verbal, mais une erreur s'y est glissée. Il s'agit d'une petite modification concernant mon intervention au bas de la page 9, le dernier mot. Je n'ai jamais associé le nom Jura avec l'adjectif qui le suit; bernois en l'occurrence. J'avais dit originellement "notre région", par souci de paix. Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons pris note. D'autres remarques ?"

Au vote, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité avec la modification demandée.

3. Communications du président et du maire

M. Michel Ruchonnet, président, passe la parole à M. le maire.

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous donne ici connaissance de l'information qui a été proposée par les maires des huit communes concernées, à l'attention des assemblées communales et du Conseil de ville concernant le processus de collaboration/fusion en cours. Les maires des huit communes de Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière se sont réunis à six reprises en 2012 afin de préparer l'étude de faisabilité "collaboration/fusion" de communes. Cette phase préliminaire a consisté à créer un contrat d'étude, à déterminer un budget afférent, ainsi qu'à fixer un calendrier de ladite étude. Nous entrons actuellement dans une phase plus stratégique concernant l'étude de faisabilité proprement dite. Elle donnera non seulement une dimension stratégique relative à la réunion de nos huit communes mais également une estimation financière, soit

les effets prévisibles pour chaque commune pour la mise en œuvre de ce projet de société avec ses avantages et inconvénients, ses conséquences juridiques, politiques et financières de fusion. Cette phase sera conduite par un groupe de travail étendu se composant de représentants de divers milieux de la population : bourgeoisies, sociétés locales, cadres et personnel des communes, etc. L'étude sera menée conjointement avec un mandataire externe, avec le soutien de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne (Oacot). La composition du groupe de travail sera étudiée lors de la prochaine séance, en janvier 2013, et notre souhait est d'y associer le législatif imérien. Le résultat est attendu pour fin septembre 2013. C'est ensuite en toute transparence que ces résultats seront présentés et commentés avec, pour objectif, de procéder à un vote consultatif à mi-2014. Cette votation intermédiaire permettra à la population de donner son avis sur une base concrète quant à une fusion des communes et permettra de poursuivre l'étude si la tendance exprimée y est favorable. Le cas échéant, la phase de transition et la mise en œuvre, l'élaboration des règlements et contrats nécessaires, la préparation des élections dureraient 2 ans, soit jusqu'en 2016. Une fusion serait dès lors, après acceptation par les autorités cantonales, possible au 1^{er} janvier 2017. En parallèle à cette étude de fusion, les huit communes se pencheront également sur la possibilité d'accroître les collaborations existantes.

Dans sa séance du 13 septembre 2012, votre conseil a approuvé le Rapport final de la commission des finances concernant la Motion "Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier". Parmi les conclusions retenues, figure l'élaboration d'une nouvelle réglementation pour le "Fonds de développement", afin de favoriser notamment le développement de l'habitat. Une première version de la nouvelle réglementation a été examinée par la commission économique et touristique et elle le sera à son tour par la commission des finances lors de sa prochaine séance. Cette nouvelle réglementation devrait donc pouvoir être présentée à votre conseil lors de sa prochaine séance, si tout avance rapidement. Elle constituera un instrument de travail indispensable pour le chargé de développement, dont l'engagement ainsi que les contours de son mandat sont à l'étude."

M. Michel Ruchonnet, président : "Conformément à la Charte de collaboration signée entre les communes de Tramelan et de Saint-Imier en juillet 2010, une délégation du bureau de notre Conseil de ville a rencontré le bureau du Conseil général de Tramelan le 15 novembre dernier. Comme le mentionne la Charte, nos deux communes s'engagent mutuellement à collaborer en échangeant des expériences dans divers domaines. De l'avis unanime des participants, nous n'avons pas estimé nécessaire de faire un procès-verbal de cette réunion mais que les présidents informent leur conseil respectif lors de la prochaine séance. A l'ordre du jour, quatre points figuraient à savoir, les fusions de communes, l'Hôpital du Jura bernois SA, les équipements sportifs (dont la patinoire), et j'avais demandé de rajouter un point sur le ceff commerce. En ce qui concerne les fusions de communes, les Tramelots nous ont informés où ils en étaient dans leur processus dans leur région et nous avons donné les informations concernant notre Vallon. En ce qui concerne l'Hôpital du Jura bernois SA, notre partenaire tramelot a la même satisfaction quant à la qualité du travail qui y est fourni. J'ai profité de rappeler que chaque hospitalisation qui se fait dans un autre hôpital (alors qu'elle pourrait tout à fait être traitée à l'Hôpital du Jura bernois SA et cela représente plus de 90 % des cas) porte préjudice à l'avenir de notre hôpital lorsque l'on regarde avec les yeux de la capitale. En ce qui concerne les équipements sportifs, nous avons eu une intéressante discussion sur la patinoire notamment pour ce qui en est de l'avant et de l'après saison. Faut-il que chaque patinoire régionale s'efforce dans son coin de faire de la glace avec le coût énergétique que l'on connaît ? Nous avons finalement abordé le sujet du ceff commerce en mettant d'emblée à l'aise nos partenaires tramelots. Une décision a été prise et nous respectons ce choix démocratique. Nous allons le montrer en collaborant au maximum avec cette école pour qu'elle perdure dans notre région. Pour ceux qui ont eu l'occasion d'aller aux portes ouvertes le 17 novembre 2012, vous aurez constaté qu'il s'agit d'une réalisation

très aboutie et nous avons là un excellent outil de formation pour la filière commerce. Je pense qu'il était bien de mettre ce point à l'ordre du jour pour qu'il n'y ait pas de malentendu à l'avenir."

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des remarques sur ces interventions.

Il n'y a pas de remarques.

4. Don du Conseil de ville

M. Michel Ruchonnet, président : "Le bureau du Conseil de ville s'est consulté et nous vous proposons de verser la somme de CHF 2'000.- aux Cartons du Cœur."

Il n'y a pas d'autres propositions.

Au vote, la proposition de verser CHF 2'000.- aux Cartons du Cœur est acceptée à l'unanimité.

5. Vente de l'immeuble sis Beau-Site 25 – fixation du prix plancher pour la vente à CHF 415'000.- : décision

Rapport du Conseil municipal :

Dans sa séance du 20 octobre 2011, le Conseil de ville a autorisé la vente de l'immeuble Beau-Site 25 (ancienne école enfantine) et fixé un prix plancher de CHF 530'000.-. Ce prix a été déterminé sur la base de deux expertises qui concluaient à une valeur supérieure, afin de laisser une marge de manœuvre dans les négociations.

Une campagne d'annonces a alors été menée, dans le cadre de procédure de mise en vente de ce bâtiment. A la suite de celle-ci, deux offres ont été émises, pour un montant de CHF 350'000.-. Les intéressés ont relevé les besoins d'investissements exigés par l'état du bâtiment (jusqu'à CHF 320'000.-) pour fonder leur offre. Jusqu'en août, plusieurs intéressés se sont manifestés, et ont visité le bâtiment. Afin de disposer d'une situation claire, le Conseil municipal s'est adressé à ceux qui avaient fait part de leur intérêt. Parmi ces 7 intéressés, seuls deux ont finalement fait une offre ferme. Le montant offert le plus élevé a atteint CHF 415'000.-. A nouveau, les investissements nécessaires à court terme ont été relevés.

Il s'avère que la valeur vénale sur le marché actuel de l'immeuble Beau-Site 25 est fortement influencée par les aménagements et rénovations indispensables, en particulier pour faire de cet immeuble une maison familiale. Il faut aussi relever que ces investissements importants devraient sans doute être consentis par la Municipalité si elle voulait entretenir correctement cet immeuble. D'autre part, plus le temps passe, moins la situation risque d'être favorable : un immeuble inoccupé perd de sa valeur.

Il est proposé d'abaisser le prix plancher fixée le 20 octobre 2011 à CHF 415'000.-, soit le montant le plus élevé de toutes les offres reçues à ce jour. De la sorte, l'immeuble Beau-Site 25 pourrait être vendu, et accueillir une famille.

Sur préavis unanime de la commission des finances, le Conseil municipal unanime propose au Conseil de ville de fixer à CHF 415'000.- le prix plancher pour la vente de l'immeuble Beau-Site 25.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical a étudié la proposition du Conseil municipal d'abaisser le prix plancher à CHF 415'000.-. Il approuve cette proposition qui permettra certainement d'accueillir une nouvelle famille à Saint-Imier. Nous ne sommes cependant pas convaincus de la forme de la démarche. En effet, le premier prix plancher de CHF 530'000.- était déjà nettement en-dessous de celui proposé par les experts immobiliers. Si un tel cas devait se reproduire, nous demandons qu'après la décision de principe de notre autorité, voire du Corps électoral, le Conseil municipal confie la vente à une agence spécialisée, tout en disposant d'une marge de manœuvre pour la négociation."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je crois que je peux reprendre le début, mais pas la suite de ce que vient de dire M. John Buchs, PLR. Il m'apparaît effectivement que le prix de CHF 415'000.- est plus proche d'un appartement PPE que d'un immeuble complété avec du terrain. Il nous apparaît que pour la commune, il n'y a pas d'urgence à brader un bien immobilier. D'autre part, la commission temporaire de la santé avait déjà identifié une possible utilisation de ce bâtiment. Nous demandons que la commission que nous venons de nommer, la commission de la santé, puisse étudier cette proposition. Nous souhaitons un moratoire jusqu'à la séance de septembre 2013. Il nous apparaît au vu de la situation financière de la commune, et également au vu du prix extrêmement modique de CHF 415'000.-, qu'il est préférable de rechercher une utilisation communale, avec aussi, que les choses soient claires, le versement d'un loyer. Il faut encore se donner quelques mois de réflexion. Cela fait déjà quelques temps que ce bâtiment est vide. Nous pouvons encore attendre quelques mois."

Mme Katia Ermel, AJU : "La décision de vente de l'immeuble sis rue Beau-Site 25 avait fait l'objet de plusieurs conditions lors du Conseil de ville du 20 octobre 2011. Aujourd'hui, on nous demande de revenir sur le prix minimum fixé pour qu'une famille puisse l'acquérir. La fraction alliance jurassienne est d'avis que le plus important est que ce bien immobilier soit rapidement acquis afin que ces rénovations puissent commencer. Effectivement, chaque mois qui passe voit cet immeuble perdre de sa valeur. La fraction alliance jurassienne accepte donc la vente de l'immeuble pour un prix de CHF 415'000.-."

Au vote, la vente de l'immeuble sis Beau-Site 25 – fixation du prix plancher pour la vente à CHF 415'000.- est accepté par 20 voix pour, 6 voix contre. Il y a 1 abstention.

6. Rapport intermédiaire de la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le Rapport intermédiaire III de la Commission temporaire de révision du Statut du personnel communal de Saint-Imier.

Depuis l'extension de son mandat par le Conseil de ville le 10 décembre 2010, la Commission temporaire de révision du statut du personnel communal de Saint-Imier a poursuivi ses travaux. Avec l'appui d'un expert, elle a examiné les structures possibles de l'organisation municipale permettant de répondre au mieux aux exigences et évolution de la société actuelle, tant il est vrai qu'une organisation administrative performante peut avoir des conséquences sur l'organisation politique de la Municipalité. Au terme de sa réflexion de qualité, la commission retient trois modèles, qu'elle a soumis à consultation, et dont elle détaille les avantages et les inconvénients. Elle propose de retenir le modèle 5+.

Le Conseil municipal a examiné attentivement les trois modèles proposés (7, 5+ et 5) et retenu les avantages et inconvénients de chacun des modèles. Aucun des modèles proposé n'emporte une majorité claire au sein de l'exécutif. Le Conseil municipal est cependant d'avis

qu'indépendamment du nombre de membres de l'exécutif, une réorganisation est indispensable, afin de répondre aux exigences actuelles (évolution rapide des tâches, souplesse et réactivité, qui sont incompatibles avec de petits départements fractionnés). Cette tâche prioritaire doit être concrétisée rapidement.

Le Conseil municipal relève la qualité du rapport et de la réflexion qui le sous-tend. Il souhaite qu'une fois la variante arrêtée par le Conseil de ville, la commission temporaire poursuive ses travaux en vue de proposer sa mise en œuvre à l'organe compétent, en collaboration avec le Conseil municipal.

Ouverture de la discussion :

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a étudié de manière approfondie le rapport se rapportant à ce point de l'ordre du jour. Nous avons éliminé d'entrée le modèle à 5 départements. Nous avons également admis les conclusions de la commission quant au renoncement à étudier 2 variantes, ne disposant pas actuellement des moyens nécessaires. Nous avons donc évalué les 2 autres scénarii. Indépendamment des "+" et des "-" de chaque scénario, mentionnés dans le rapport, nous avons aussi cherché d'autres raisons non encore évoquées, par exemple l'éventuelle fusion de communes. Si cela se produisait nous devrions vraisemblablement augmenter le nombre de conseillers municipaux afin que chaque commune dispose au moins d'un siège. Si ce n'est pas le cas les autres localités vont être difficiles à convaincre. C'est une bonne raison pour adopter le modèle 7 amélioré, car il entraîne beaucoup moins de changements législatifs. Après délibérations le parti libéral radical a décidé, à une très forte majorité, de soutenir le modèle à 7 départements."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Lors de la procédure de consultation, la fraction alliance jurassienne fut le seul parti ici représenté à plébisciter le modèle 5+. Le rapport Jeanrenaud avait mis en lumière les problèmes organisationnels de notre commune, en la comparant notamment avec Huttwil qui fonctionne avec des chefs de service aux pouvoirs accrus. Cette manière d'administrer une commune permettrait des gains en efficacité, et par là même en coûts de fonctionnement. Le rapport du groupe de projet mandaté par la commission temporaire affirme quant à lui qu'avec 5 départements, les services seraient mieux coordonnés, plus homogènes et les suppléances plus simples à organiser. De tels avantages nous ont convaincus. Cette réorganisation implique nécessairement un accroissement des prérogatives des chefs de service. Mais serait-ce véritablement au détriment des politiques, ce qui pourrait effectivement quelque peu nous inquiéter ? Nous sommes d'avis que non. En séparant clairement l'opérationnel du stratégique, tout le monde serait gagnant. Les chefs de service endosseraient davantage de responsabilités, auraient les coudées plus franches pour exécuter les tâches qui leur auraient été assignées par leurs municipaux ainsi déchargés de tâches souvent très techniques, compliquées et gourmandes en temps. Même en réduisant le nombre de conseillers municipaux, ce nouveau modèle n'alourdira pas la charge des municipaux et la commune fonctionnerait vraisemblablement mieux. Reste le problème crucial des représentations. Passer de 7 à 5 signifierait inmanquablement une augmentation de leur nombre. Ce d'autant plus que les départements ne sont pas logés à la même enseigne, comme le souligne très justement le rapport. C'est là qu'intervient le "+". Avec un maire déchargé de tout dicastère, la commune pourra compter sur une personne plus disponible pour la représenter, et les municipaux seraient moins sollicités. Le futur maire (ou mairesse) pourrait ainsi endosser le rôle de véritable président(e) de la commune. Nous recommandons d'accepter ce rapport tel qu'il nous a été soumis par la commission, que nous profitons de remercier de son travail. Nous souhaitons évidemment qu'elle puisse poursuivre sa tâche en peaufinant le modèle 5+ (en veillant notamment à gommer autant que possible les disparités entre les départements en termes de représentations) et de mettre en route les processus législatifs et administratifs consécutifs à cette nouvelle organisation. Nous rejoignons également l'avis de la commission qui refuse d'étudier deux variantes en l'état actuel du processus. Nous avons ce soir

suffisamment de cartes en main pour nous décider pour un seul modèle. Nous sommes conscients que la décision est d'une extrême importance car elle pourrait modifier en profondeur le visage de notre administration, les rôles de maire et de conseillers municipaux. Mais nous prenons le pari sur l'avenir et espérons qu'une majorité de conseillers de ville osera ce même pari."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Tout d'abord, j'aimerais au nom de la fraction socialiste remercier la commission qui a fait un important travail. Deuxième chose, je vois avec intérêt que nos collègues de la fraction alliance jurassienne prennent comme référence pour l'organisation de notre commune celle d'Huttwil. Troisième chose, j'en reviens maintenant aux faits. Il y a trois options qui nous sont proposées : 5, 5+, et "6". Moi, j'aime bien qu'on appelle les choses par leur nom 5+ c'est un peu comme 7-, c'est 6. C'est un exécutif avec un nombre pair. Avec un renforcement en fonction de la position du maire. Nous avons compris que dans cette version, le maire n'était pas titulaire d'un département mais était plus un voyageur de commerce. Nous sommes moins enthousiastes que nos collègues de la fraction alliance jurassienne pour le renforcement des chefs de services que cette proposition occasionnerait. Je crois que la gestion d'une commune reste un acte politique (dans le bon sens du terme). Je ne parle pas ici de la politique politicienne. J'ai eu le retour d'un de mes collègues député qui est aussi conseiller communal à Huttwil. Si je traduis un peu librement ses propos, croire que dans ces conditions un Conseil municipal dirige la commune, c'est un peu comme croire que la figure de proue dirige le navire. Tout ceci pour dire que la fraction socialiste, vous l'avez compris, est opposée au modèle 5+, et propose que l'on étudie les deux pistes 5 et 7 y compris avec les conséquences financières."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors,...."

M. Thierry Spring, PLR, le 2^{ème} vice-président lui souffle quelque chose... .

M. John Buchs, PLR, intervient : "C'est une question de procédure. Dans le rapport de la commission, dans ces propositions, au point 3, elle ajoute : "sauf avis contraire, en cas de rejet du modèle proposé par la commission, cette dernière approfondira le modèle 7"."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est le chemin que je pensais suivre pour passer au vote. Il subsistait un doute pour certains. La commission ayant réalisé un travail et présenté des conclusions avec une possibilité en cas de refus du modèle 5+, d'étudier le modèle 7, je pense que l'on doit aller dans ce sens. Après, on peut continuer le sudoku."

Au vote, la première proposition de la commission temporaire, à savoir étudier le modèle 5+ est refusée par 17 voix contre, 9 voix pour, Il y a 1 abstention.

Au vote, la deuxième proposition de la commission temporaire, à savoir d'étudier le modèle 7 est acceptée par 26 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons encore une proposition qui est celle d'étudier simultanément avec les conséquences financières les modèles 5 et 7. Les membres qui sont... ."

M. Francis Daetwyler, SOC, interrompt M. Michel Ruchonnet, président : "Au vu des décisions, enfin de l'articulation des débats, je retire cette proposition."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien. Alors, nous nous retrouvons avec l'étude de la proposition 7."

7. Nomination d'un membre au sein de la commission de gestion en remplacement de Mme Christiane Baur Widmer, démissionnaire

M. Patrick Linder, SOC : "Je vous propose la candidature de M. Christian Hostettler."

Au vote, M. Christian Hostettler est nommé à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suis ravi de voir qu'il y a une motion qui est déposée après le changement du règlement des motions. Je donne la parole à l'auteur de la motion."

M. Francis Daetwyler, SOC : "C'est une motion qui est relativement brève. Motion intitulée : "Revoir le règlement du Conseil de ville". Le règlement en question a fait l'objet d'une modification sur un point, soit le traitement des motions. Il apparaît toutefois que le fonctionnement et l'efficacité de notre conseil peuvent encore être améliorés. Cette motion demande donc qu'une commission soit nommée pour s'atteler à la révision du règlement du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors, je vous rappelle que dans le règlement des motions, puisque nous n'avons pas encore tout à fait l'habitude, il est dit que la motion est remise ce soir au Conseil municipal, qui lors de la prochaine séance devra nous dire ce qu'il pense du bien-fondé de la motion. Il nous donnera son avis sur la manière de la traiter. C'est le Conseil de ville ensuite qui discutera de la motion. Pour que la motion devienne effective, elle devra obtenir la majorité des voix du Conseil de ville. C'est comme ça que cela fonctionne."

M. Michel Ruchonnet, président : "Maintenant, passons aux interpellations. J'en ai plusieurs, allons-y."

M. Daniel Müller, PLR : "Interpellation intitulée : "Etude pour le rapprochement et la fusion des communes de Cortébert à La Ferrière. Où en est l'étude ?" Le parti libéral radical souhaite être orienté sur l'état d'avancement de l'étude en cours pour le rapprochement et la fusion des communes de Cortébert à La Ferrière. Nous demandons au Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Etat d'avancement de l'étude.
2. Prochaines étapes et coûts engendrés pour la commune.
3. Qui représente la commune dans le groupe de travail intercommunal ?
4. Quand les autorités législatives et la population seront-elles associées au processus en cours ?
5. Calendrier jusqu'à la votation populaire."

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à votre interpellation et en complément à la communication faite en début de séance, je vous informe que les coûts à charge des communes ont été de CHF 1,5.- par habitant cette année, et qu'il est prévu CHF 1.- par habitant et par an pour les années suivantes. La participation du canton correspond à la moitié des coûts, mais CHF 100'000.- au maximum. Le budget élaboré tient compte de ces montants. Actuellement, le groupe de travail est constitué des maires des 8 communes. L'objectif est de l'élargir pour la phase qui débute, en intégrant des représentants des différents milieux, afin de disposer d'un groupe de travail plus large, et équilibré, sur l'ensemble des 8 communes. Le souhait est aussi d'intégrer, pour Saint-Imier qui est la seule commune à disposer d'un législatif, un représentant de cet organe. Concernant le calendrier, l'objectif est de disposer de premiers résultats en 2013, pour permettre une votation en 2014. Il s'agirait d'une votation intermédiaire, permettant à la population de donner son avis sur

une base concrète quant à une fusion des communes et de poursuivre l'étude si la tendance exprimée y est favorable. Si la tendance était favorable, les travaux de concrétisation pourraient déboucher sur une votation en 2016 et, au mieux, sur une éventuelle fusion effective en 2017."

M. Daniel Müller, PLR : "Merci."

M. Eric Achermann, PLR : "Interpellation intitulée : "Un peu de couleur". A fin 2014, la réfection du POD sera terminée. Nous pourrions contempler depuis chaque extrémité en arrivant sur le POD, un long ruban noir partagé par une bande grise. Certes la route et les trottoirs sont magnifiques, mais tout cela manque de verdure et de couleur. A ma connaissance, il n'a été prévu aucune somme pour un aménagement de verdure. Je demande donc que l'on mette au budget un montant pour cette tâche spécifique, pour qu'en 2015 nous puissions mettre en place ces aménagements et en profiter. Ma demande comprend le POD et les 2 places. L'étude pourrait se faire par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, et avec la participation des commerçants pour rendre leur devant de vitrine avenant. Ainsi, les touristes qui passent dans le centre pourraient dire : "Cette rue est plaisante et l'aménagement est bien pensé."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je remercie M. Eric Achermann, PLR, pour son interpellation. Nous allons traiter ce sujet avec le traitement du mobilier urbain."

M. Eric Achermann, PLR : "Merci."

Mme Talika Gerber, PLR : "Interpellation intitulée : "Petits jobs temporaires pour les jeunes". Avez-vous pris le temps ces derniers mois de parcourir une annonce pour une offre d'emploi ? On demande souvent :

- Une première expérience professionnelle.
- Agé entre 25 et 30 ans... .

Tant de conditions qui peuvent freiner l'envie de postuler. En effet, les jeunes terminent de plus en plus tard les études et parfois n'ont pas eu l'occasion de travail à côté. Nous savons que des entreprises de la région engagent régulièrement des jeunes durant les vacances scolaires pour effectuer des travaux certes répétitifs, mais qui leur permettent d'entrer en contact avec le milieu professionnel. Ainsi, le parti libéral radical propose au Conseil municipal :

- D'établir une liste des petits jobs que la commune pourrait offrir dans ses différents services, soit administration générale, services techniques et travaux publics.
- De créer un réseau avec les différentes entreprises de la place et publier sur le site internet de la commune la liste des jobs temporaires destinés aux jeunes.
- La commune engage déjà des aides pour les concierges durant les vacances scolaires. De quelle manière ces derniers sont-ils recrutés ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Je prends note de la question. Nous avons discuté de ce point, et c'était M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, qui était chargé de la réponse. Le porteur de la réponse étant actuellement en retard, retenu par une autre séance, je peux dire qu'il y a effectivement, peut-être, des possibilités d'emploi pour les jeunes. Toutefois, je ne peux pas vous en dire davantage. Je vous propose d'attendre, si vous êtes d'accord, la prochaine séance, ou l'arrivée de M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement."

Mme Talika Gerber, PLR : "Très bien. Merci."

M. John Buchs, PLR : "Voici encore une interpellation faite au nom du parti libéral radical. Interpellation intitulée : "La pérennité de la filière ES en soins infirmiers de Saint-Imier est-elle assurée ?" Lors de la présentation du nouveau plan d'études de la Haute Ecole Arc filière santé, le 15 novembre 2012, la directrice générale de la HE-ARC, Mme Brigitte Bachelard a précisé que la filière Ecole Supérieure (ES) en soins infirmiers de Saint-Imier n'était pas une concurrence à la filière HES, voire même qu'on pouvait considérer cette dernière comme complémentaire. D'ailleurs la grande majorité des cantons alémaniques continuent à former des infirmiers ES. La première volée d'infirmiers ES a commencé au ceff santé-social à Saint-Imier avec un effectif de 20 élèves tous domiciliés dans le canton de Berne. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est entrée en matière et a désigné les experts pour la reconnaissance de cette formation supérieure. Les premiers diplômés seront remis en 2015. Aucun canton romand n'a voulu jusqu'à ce jour reconnaître la filière de Saint-Imier. Ceci est regrettable. Le manque de solidarité dans l'Espace BEJUNE est également à relever, car ni le canton de Neuchâtel, ni celui du Jura, n'ont autorisé leurs étudiants à suivre cette formation. Pourtant la très grande majorité des associations professionnelles concernées de la région et des établissements hospitaliers soutiennent ce profil de formation. La clause du besoin est donc avérée. Pour être reconnue la formation doit figurer dans l'Accord sur les Ecoles Supérieures (AES). En avril 2012, l'Assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a accepté à l'unanimité un nouvel accord de financement concernant les écoles supérieures. Ce dernier améliore la libre circulation estudiantine. Les parlements cantonaux doivent encore l'approuver. C'est donc une opportunité pour les cantons romands, et en particulier nos voisins immédiats, soit Jura et Neuchâtel de reconnaître cette filière et d'accepter de prendre en charge les coûts de formation de leurs ressortissants. Une deuxième volée d'infirmiers ES commencera sa formation au printemps 2013 à Saint-Imier avec des étudiants bernois. La pérennité de la formation ES en langue française n'est cependant pas garantie à moyen et long terme sans l'apport d'étudiants des cantons du Jura et de Neuchâtel, voire de Suisse romande. Je demande au Conseil municipal de demander :

1. Au Conseil du Jura bernois, qui soutient cette filière formation, d'intervenir auprès de la Direction de l'instruction publique afin que la problématique soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine conférence des directeurs de l'instruction de l'instruction publique de l'Espace BEJUNE. Car la reconnaissance de la filière par les cantons voisins permettrait d'envisager le développement de la filière en toute sérénité
2. A la direction générale de la HE-ARC à Neuchâtel de confirmer le principe de non concurrence et de complémentarité de la filière francophone bernoise ES."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Je remercie M. John Buchs, PLR, de son interpellation. Le Conseil municipal est conscient des problèmes d'intégration des étudiants hors canton de Berne dans cette nouvelle filière ES. Nous mettrons donc tout en œuvre pour pouvoir faire bénéficier ces étudiants de notre précieuse filière. Comme vous le savez, nous maintenons des liens étroits avec le CJB par l'intermédiaire de nos collègues qui y siègent. Je puis vous assurer que nous allons suivre ce dossier afin que cette filière soit soutenue auprès des instances cantonales, afin que nous puissions en assurer son développement. Comme souhaité dans votre interpellation, nous enverrons également un courrier à la HE-ARC pour confirmer le principe de non concurrence et de complémentarité de la filière francophone bernoise ES."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles, pour sa réponse. J'exprime ici toute ma gratitude au Conseil municipal pour le volontarisme dont il fait preuve dans cette affaire. Ne lâchez pas un millimètre ! Je suis inquiet ce soir pour l'avenir de cette filière qui était une compensation par rapport au ceff commerce transféré à Tramelan. Je suis aussi tout à fait d'accord avec le résultat de l'entretien du bureau du

Conseil général de Tramelan et celui de notre conseil et de l'état d'esprit qui doit régner maintenant en ce qui concerne le ceff commerce."

M. Thierry Spring, PLR : "Interpellation faite au nom du parti libéral radical intitulée : "Quid de La Goule ?". Qu'est-ce qu'il en est de La Goule. Lors de la séance de notre conseil du 13 septembre 2012, le parti socialiste et le parti libéral radical ont interpellé le Conseil municipal à propos de la collaboration et de l'achat de l'électricité par la commune à La Goule. Le parti libéral radical demande que le Conseil municipal oriente notre conseil sur la stratégie que l'exécutif entend mettre en œuvre avec notre fournisseur historique depuis des décennies dans les domaines suivants :

1. Achat d'électricité.
2. Collaboration commerciale.
3. Collaboration sur le plan technique."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je dois vous dire que c'est M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement, qui devait vous apporter une réponse. En son absence, j'ai quand même quelques notes de ce qui a été fait puisque le Conseil municipal a traité ce dossier. Sur préavis de la commission de l'équipement et de la commission des finances, il a été décidé. Concernant le réseau, la stratégie consiste dans la poursuite de la collaboration existante. En particulier, on peut mentionner l'éclairage public à Mont-Soleil, le changement de poteaux au cas par cas. L'objectif, pour notre service est le maintien des compétences techniques et de l'emploi aux Services techniques de Saint-Imier. Concernant la gestion des clients, l'objectif est la modernisation de la facturation et le développement des compétences de gestion clientèle. Nous souhaitons également que les compétences et l'emploi soient maintenus à la commune. Concernant l'approvisionnement, la recommandation prévoit que Saint-Imier participe à la création du Polco et sollicite la société de La Goule dans les appels d'offres pour Saint-Imier. Ensuite, nous évaluerons une coopération bilatérale avec La Goule. Je peux encore compléter cette information par le fait que nous rencontrerons La Goule en début de semaine prochaine. J'espère à ce stade avoir été suffisamment complet."

M. Thierry Sping, PLR : "Merci infiniment pour ces réponses."

M. John Buchs, PLR : "Toujours au nom du parti libéral radical unanime. Interpellation intitulée : "Y a-t-il suffisamment de locaux aménagés et équipés pour accueillir de nouvelles entreprises à Saint-Imier ?" Gouverner c'est prévoir dit le dicton. Le parti libéral radical est inquiet concernant l'implantation de nouvelles entreprises à Saint-Imier. Les locaux industriels modernes, sur le marché, sont rares à Saint-Imier et les nouvelles entreprises ne sont pas très intéressées à s'implanter dans des locaux qui nécessitent souvent de lourds investissements pour les rendre compatibles avec les besoins de l'entreprise. Les entreprises demandent de pouvoir se développer dans des locaux modernes et bien équipés. Nous avons d'ailleurs appris, puis vérifié cette information, le PTSI I de la rue de la Serre n'a plus aucune surface à offrir à de nouvelles entreprises. Il a également besoin de surfaces supplémentaires pour le développement des instituts de la HE-ARC ce qui est un signal positif. N'oublions pas non plus le campus de 300 millions de la HE-BE qui va se construire à Bienne, il ne faut pas faire preuve de naïveté, et qu'on le veuille ou non, il deviendra un concurrent pour Saint-Imier. Notre conseil a décidé lors de l'approbation du budget 2013 la création d'un poste de promoteur économique et de l'habitat. La commission économique et touristique est en charge de définir la structure idéale pour la mise en œuvre du projet. Il faut donc être prêt et disposer d'infrastructures adéquates pour accueillir de nouvelles entreprises et des start-up dans les domaines technologiques de pointe, d'ailleurs souvent ces dernières veulent s'installer immédiatement, afin de préserver leurs chances de développement, et pour Saint-Imier être à proximité du savoir-faire des instituts de la HE-ARC. Nous demandons à la SA Crescentia, dont le Conseil d'administration est composé uniquement des membres du Conseil municipal :

- De demander aux deux entreprises dont l'une s'installera dès le 1^{er} janvier 2013 au PTSI I, l'autre souhaite s'y installer le plus rapidement possible, de faire connaître leurs besoins en m².
- D'étudier la construction en une ou deux étapes, en 2013, du PTSI III à la rue de la Clef. Le permis de construire est déjà délivré par la Préfecture.

Une bonne offre crée la demande."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je répondrai à la question, en tant que président de Crescentia SA et de PTSI SA, en mentionnant que dans toutes les démarches accomplies, le chef du département, M. Patrick Tanner, a participé. La Municipalité de Saint-Imier a fixé depuis des années une stratégie de développement. Aux prêtres économiques, d'ailleurs développés, puis aux Centre technique du Moule et à TT-Novatech, dont elle a soutenu la création, la Municipalité a ajouté le Parc technologique SA, à la rue de la Serre (PTSI SA), dans le but d'accueillir les instituts de recherches de la HE-ARC et des entreprises en phase de création dans des locaux de taille modeste, puis finalement, à l'autre bout de la chaîne de ces instruments de développement, Crescentia SA dont le but est de construire et de louer des surfaces industrielles, et qui a construit puis vendu le PTSI II à la rue de la Clef. Pour la mise en valeur de ces instruments, nous avons agi de manière coordonnée, autant que les réalités industrielles le permettent. Nous avons eu des contacts et fait plusieurs visites d'entreprises. Nombre d'entre elles sont très intéressées par la proximité des instituts de recherches de la HE-ARC. D'un point de vue stratégique, en partenariat avec la promotion économique cantonale, l'accent a été mis sur l'injection plastique. En effet, notre commune dispose dans ce domaine en expansion de compétences uniques, avec le laboratoire des polymères de la HE-ARC installé dans les locaux du PTSI SA, et le Centre technique du Moule, lié au ceff industrie. Nombre de visites et de présentations ont eu lieu dans le cadre de la mise en valeur de cet axe stratégique. L'objectif est d'intéresser la société concernée à s'établir dans notre commune. Les petites surfaces du PTSI SA constituent une première possibilité. En cas de besoins plus importants, Crescentia SA a élaboré le projet de construction du PTSI III, qui offre des surfaces modulables, prenant en compte une grande variété des besoins. Lors de chaque visite, et nous en avons mené plusieurs cette année, l'ensemble du concept est présenté et détaillé. Il est bien clair que dans chacun de ces cas, les besoins immédiats (au PTSI SA) ou futurs plus importants (PTSI III), sont évoqués et enregistrés. Il faut évidemment tenir compte des réalités économiques et que les processus d'investissement et de développement des entreprises peuvent être influencés rapidement pas les modifications de la situation économique. Toutefois, il est exact qu'une entreprise a décidé de s'installer dans le local proposé au sein du PTSI SA dès janvier 2013. La confirmation officielle de cet engagement m'a été donnée aujourd'hui. Il est bien clair que dès l'installation de cette entreprise, nous allons continuer à élaborer avec elle les projets qui ont été évoqués et qui portent sur le PTSI III. Les mêmes démarches sont en cours avec d'autres entreprises, toutefois, à un stade, à ce jour, moins avancé. L'objectif de Crescentia SA est de construire le PTSI III lorsque la moitié des locaux aura été préservé. Toute la procédure de permis de construire a été menée, et le permis de construire est délivré. De la sorte, il est possible d'être opérationnel très rapidement. Nous nous donnons cette période hivernale pour faire un premier bilan sur les surfaces préservées et décider alors de la meilleure suite à donner. Une construction en plusieurs étapes n'est pas à exclure, mais elle présente aussi certains inconvénients à analyser sérieusement. Nous vous tiendrons informés de l'évolution, tout comme les commissions concernées. Nous pouvons encore indiquer que d'autres dossiers de promotion économique sont en cours, certains à un stade assez avancé, et que nous espérons qu'ils le soient bientôt suffisamment pour pouvoir être déflorés. Dans ce domaine, il faut être présent, tenace, et patient."

M. John Buchs, PLR : "Je remercie M. le maire pour cette réponse détaillée. Je salue également l'engagement du Conseil municipal et en particulier le responsable de l'économie et du tourisme, ainsi que la commission économique et touristique, qui essayent de trouver de nouveaux investisseurs. J'ai un simple souci M. le maire. Nous ne pouvons pas implanter de nouvelles entreprises au PTSI I à la rue de la Serre au détriment du développement des instituts. On va implanter cette entreprise et au même temps le PTSI I dit : "moi, je suis handicapé dans mon développement futur". Ceci n'est pas souhaitable."

M. Stéphane Boillat, maire : "La situation est toute neuve. Nous avons une toute petite marge de manœuvre qui demande peut-être des discussions. Il faut aussi être conscient que nous venons d'achever une construction qui est un investissement important. Il faut peut-être encore se donner quelques mois avant de penser à des agrandissements supplémentaires. Si l'on voit que le laboratoire des polymères et le Centre technique du Moule venaient à prendre plus d'ampleur, peut-être faudrait-il penser à d'autres aménagements et puis à des surfaces plus importantes. A ce stade, compte tenu du bref délai qui nous sépare de la fin des travaux d'agrandissement, c'est peut-être prématuré pour lancer ou annoncer une nouvelle construction."

M. Michel Ruchonnet, président : "Y a-t-il encore d'autres interpellations que je n'aurais pas reçues ? Cette fois la transmission a très bien marché."

9. Réponses aux motions et interpellations

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Je ne vais pas apporter une réponse, mais donner une information sur l'interpellation qui avait été déposée par la fraction alliance jurassienne, par la voix de Mme Nicole Leblois, AJU, se souciant de l'état des bustes et de la fontaine de la Place du Marché. Je peux ce soir vous informer que des offres pour des travaux d'entretien et restauration des monuments ont été demandées auprès d'entreprises spécialisées pour les bustes, murets et fontaine de la Place du Marché, ainsi que pour celle de la petite place à l'Est de la Collégiale, mais dont les montants ne sont pas encore connus. Néanmoins, et dans un même registre, je vous communique que le Conseil municipal, dans sa séance du 4 décembre 2012 a accepté à l'unanimité une dépense de CHF 30'000.-, dont 30 % subventionnés par le canton, en vue de déplacer et rénover la fontaine de la Place du 16 Mars. Pourquoi cette fontaine en priorité ? La raison est que pour réaliser les travaux 2013 qui prévoient le battage des palplanches à la Place du 16 Mars, il est indispensable d'enlever provisoirement la fontaine qui y est située sous peine de la voir être fortement endommagée par les vibrations causées par les travaux. Il convient tout d'abord d'enlever la fontaine dès que possible, donc à savoir ces prochains jours, et que celle-ci soit transportée jusqu'à l'atelier des tailleurs de pierre et rénovée cet hiver. L'entreprise mandatée, la société Weber AG, est spécialisée dans la rénovation de fontaines historiques. Cette société, qui a réalisé moult rénovations, dont une des dernières en date à Corgémont, nous a été recommandée par M. Olivier Burri, préposé aux monuments et sites protégés bernois. Nous rappelons que cet office subventionne cette rénovation de fontaine protégée."

Mme Nicole Leblois, AJU : "J'aimerais remercier M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives, pour cette information. Merci de ne pas oublier la Place du Marché."

M. Christian Schluep, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives. : "Volontiers."

M. John Buchs, PLR : "Nous souhaitons simplement rappeler que nous avons déposé une interpellation au nom du parti libéral radical et présentée par M. Frédéric Bürki, PLR, concernant l'évolution des cas au Service social. On nous a donné une réponse partielle la dernière fois, nous souhaiterions, lors de la prochaine séance, avoir une réponse complète."

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département des œuvres sociales. "Vos questions concernant le Service social s'avèrent plus difficiles à régler que prévu. Nous n'avons pas de programme informatique qui peut nous donner réponse. Il faudrait traiter cas par cas, ce qui demande un immense travail. J'ai rencontré M. Gérard Bonvallat, chef du service social, lundi, et nous allons essayer de vous donner des réponses le plus rapidement possible."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup."

M. Stéphane Boillat, maire : "Donnant suite à l'interpellation qui a été déposée lors de la dernière séance par Mme Aurélie Juillerat, AJU, le Conseil municipal a pris position et est intervenu auprès de l'Office fédéral des transports dans le cadre de la consultation fédérale relative à l'adaptation d'ordonnances dans le cadre de la réforme des chemins de fer 2, celle qui traite du changement du financement des lignes supportant le trafic voyageurs. Nous avons désapprouvé et démontré combien cette mesure était infondée. Relayant l'interpellation et également le sentiment de la population et des usagers des transports publics, nous avons demandé à l'Office fédéral des transports de ne pas retenir le modèle mis en consultation, mais d'élaborer un nouveau modèle qui prenne en compte les exigences que nous avons mentionnées dans notre prise de position."

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "Merci de votre intervention."

10. Petites questions

M. Michel Ruchonnet, président, informe avoir reçu 3 petites questions sur le bureau du Conseil de ville.

M. Frédéric Bürki, PLR : "Petite question au nom du parti libéral radical intitulée : "Places de parcs "dépose-minute"." Qu'en est-il des places de parcs "dépose-minute" situées non loin des pharmacies selon l'information du Conseil municipal du vendredi 30 novembre 2012 dans la Feuille d'avis du district de Courtelary. Seront-elles uniquement réservées aux pharmacies ou seront-elles également destinées à l'usage de l'ensemble des clients des commerçants ? Où ces places "dépose-minute" sont-elles situées ? Si les places sont destinées uniquement aux clients des pharmacies, nous estimons que le Conseil municipal crée une inégalité de traitement avec d'autres catégories de commerçants. Pourquoi ne pas offrir des places "dépose-minute" pour les fleuristes, les boulangers et d'autres commerces de la rue principale ? D'autre part, les places précitées ne figurent pas dans le Concept d'aménagement du plan de quartier communal "Centre ville" qui a été approuvé par le Conseil de ville. Ce n'est d'ailleurs qu'une dérogation de plus à ce dernier."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Avant de répondre au question très précises de M. Frédéric Bürki, PLR, je vais présenter le sujet dans son contexte global. Quand le projet d'aménagement de la route cantonale a été présenté, à la population et en particulier aux commerçants, une des premières questions à avoir été formulée est justement celle du parcage le long de la route cantonale. Il faut bien être conscient que la route et les trottoirs appartiennent au canton, c'est donc lui qui a la compétence d'autoriser ou pas le parcage sur les trottoirs. De manière générale, la position de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne est d'autoriser le marquage de places sur les trottoirs uniquement si une largeur suffisante au point de vue légal (au minimum 1.5

mètres) permet le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite lorsqu'une voiture est parquée totalement sur le trottoir (selon la loi cantonale sur les routes LCR). En ce qui concerne Saint-Imier, l'Office des ponts et chaussées a toujours été très clair. Premièrement, il a admis qu'il est tout à fait possible de s'arrêter sur les trottoirs pour les opérations de chargement et de déchargement du véhicule, par contre il est interdit de se parquer. Deuxièmement, il est entré en matière pour le marquage de places "dépose-minute" situées à proximité des pharmacies, sans même donner la garantie du marquage de ces places. Ces places "dépose-minute" seraient donc au nombre de deux, situées à proximité de chaque pharmacie en raison du caractère particulier de ce type de commerce. Sur la base de ce qui précède, vous constatez que ces places ne pouvaient donc tout simplement pas figurer sur le plan de quartier "Centre ville". Dernièrement, une proposition conforme à la législation routière a été transmise par l'Office des ponts et chaussées à la Municipalité de Saint-Imier afin d'obtenir son avis. Comme ce dossier est analysé actuellement par la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité, le Conseil municipal ne s'est pas encore prononcé et de ce fait, la position de la Municipalité n'a, à ce jour, pas été arrêtée.

Maintenant, si je prends les questions, il y en a trois.

Seront-elles uniquement réservées aux pharmacies ? Elles sont principalement destinées aux pharmacies, mais il est bien évident que les commerces situés dans le voisinage immédiat des pharmacies vont aussi bénéficier de ces places "dépose-minute", ce qui ne sera pas le cas pour les commerces qui sont éloignés des pharmacies.

Où ces places "dépose-minute" sont-elles situées ? L'emplacement exact n'est pas encore défini. Nous allons en discuter avec le responsable cantonal et puis après je vais pouvoir vous donner plus de renseignements lorsque cette discussion aura eu lieu.

Inégalité de traitement. Ici, je reviens sur le caractère particulier de ces commerces. Quant on va à la pharmacie, on ne choisit pas, à moins d'y aller faire une commission. On y va parce qu'on a des problèmes de santé. Ce qui n'est pas le cas pour les autres commerces où l'on y va, je dirais, en pleine possession de ces moyens (en général)."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Je vous remercie pour les réponses."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Petite question au nom du parti libéral radical intitulée : "Information des autorités sur les grands projets". Les séances d'information organisées par le Conseil municipal pour les grands projets futurs ou en cours à l'attention de notre conseil, sont la plupart du temps peu fréquentées. Ceci provient certainement du fait qu'elles sont organisées de manière informelle. Les sujets deviennent de plus en plus complexes, aussi il est indispensable que les membres législatifs soient informés dans un cadre défini. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier avec le bureau de notre conseil :

1. L'intégration de la séance d'information dans une séance ordinaire de notre conseil, en présence des experts.

Ou

2. L'organisation d'une séance extraordinaire de notre conseil, en présence des experts pour présenter un projet important qui sera soumis à notre autorité, puis au Corps électoral."

M. Stéphane Boillat, maire : "L'organisation de séances d'information n'est pas chose très commune. Sur certains sujets importants, il arrive qu'il soit nécessaire de prévoir de telles séances. L'objectif est alors que le plus grand nombre de personnes puissent y participer et recevoir l'information. Lorsque la prochaine séance devra être organisée, nous allons

prendre contact avec votre bureau pour trouver la formule qui convienne au mieux au Conseil de ville."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Je vous remercie pour cette réponse."

Mme Katia Ermel, AJU : "Auparavant et ceci jusqu'à fin décembre de cette année 2012, les personnes se trouvant au chômage devaient en premier lieu aller s'inscrire et remplir leurs feuilles à la commune. Dorénavant, la commune ne pourra plus prendre en charge cette tâche qui sera confiée aux ORP. Néanmoins, le bât blesse, puisque nous avons appris que selon la nouvelle organisation prévue par le canton, l'ORP de Saint-Imier ne pourrait pas prendre les inscriptions des personnes au chômage. Etant donné l'état de désarroi dans lequel se trouvent ces personnes ainsi que les difficultés pour certaines de remplir toute la paperasse nécessaire à cette inscription, ne serait-il pas possible que l'ORP de Saint-Imier se charge de cette mission ? Les habitants de Saint-Imier doivent déjà se déplacer pour obtenir de nouveaux papiers d'identité, un extrait d'acte des poursuites en perdant ainsi un temps précieux. Jusqu'où ira ce regroupement ? Faudra-t-il faire des kilomètres pour chaque papier réclamé ? Merci de vous renseigner afin de savoir si les futurs chômeurs devront se déplacer pour s'inscrire et jusqu'où. Et de faire en sorte que ces services soient offerts dans les bureaux de l'ORP de notre commune."

Mme Aline Ruchonnet, chef du département de l'office du travail : "Je prends bonne note de votre question. J'en ai parlé avec M. Gérard Bonvallat, chef du service social. Il semblerait que ce soit à Tavannes et que ce soit irrémédiable."

Mme Katia Ermel, AJU : "Merci de cette réponse."

M. John Buchs, PLR : "Je reviens au Concept d'aménagement du plan de quartier communal "Centre ville" que notre conseil a accepté. Avec mes yeux de boétien, j'ai constaté sur ce plan qu'il y avait une bande polyvalente, en revêtement superficiel, qui se trouve au Sud de la Place du Marché juste en face du restaurant de La Place. Elle est de 2 m 20 de large et de 24 m de longueur. Est-ce que c'est un passage pour piétons ? On m'a posé la question, je n'ai pas pu répondre. Est-ce qu'on peut avoir une réponse et nous dire à quoi sert cette bande polyvalente en revêtement superficiel ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais traduire. Je pense que vous parlez de la bande jaune M. John Buchs, PLR. Effectivement, ce n'est pas un passage pour piétons. Cette bande, à l'origine, on la retrouve sur la place en face du magasin Coop et aussi en face de la Place du Marché. Elle a un aspect visuel qui permet de marquer le fait que l'on arrive sur une place et que donc la circulation est différente. Elle indique aussi qu'il y a une circulation piétonne. Elle permet également d'indiquer que l'on quitte la voie de circulation "normale". Sa deuxième fonction est de permettre aux gens de s'arrêter. Pas pour discuter, mais éventuellement de s'arrêter pour laisser passer des voitures qui arrivent en sens inverse. On peut considérer ceci comme une zone de sécurité, mais pas comme un passage pour piétons."

M. John Buchs, PLR : "Parfait, cela veut dire qu'il n'y a pas de passage pour piétons. Si cette bande n'est pas un passage pour piétons, il faut le signaler clairement surtout pour les enfants parce que l'automobiliste n'est pas censé le savoir. Je reconnais que j'ai fait une erreur, j'aurais dû poser la question, à l'époque, au moment de l'approbation. Nous devons clarifier ceci. On ne peut pas juste dire c'est un refuge et pas un passage pour piétons. On dit que c'est un refuge, ceci veut dire qu'on pourrait traverser, et en même temps nous ne sommes pas protégés."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "C'est précisé nulle part que c'est un refuge. Je dirais que c'est le fruit des discussions que

nous avons eues. C'est pour "information" que je vous signale ceci. Maintenant, au niveau des passages pour piétons, je pense que c'est clair. Un passage pour piétons commence à un trottoir et fini de l'autre côté. Ici, il n'y a nulle part les marques jaunes qui marquent le passage pour piétons. Si l'on voulait un passage pour piétons, il faudrait le marquer différemment."

M. John Buchs, PLR : "Est-ce que c'est possible d'en marquer un ? C'est un passage vraiment très important pour la cité qui relie le Sud au Nord et le Nord au Sud. Est-ce que la commission d'organisation du territoire et de la sécurité peut proposer éventuellement aux technocrates du canton ce passage ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je peux demander."

M. John Buchs, PLR : "Merci beaucoup."

M. Michel Ruchonnet, président : "Encore des remarques sur ce sujet ? C'est vrai que c'est important, on ne sait plus ce qu'on doit faire."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Je m'excuse. J'ai encore une petite question. Elle m'est venue comme ça hier, alors je n'ai pas eu le temps de faire un texte, mais ce n'est pas très grave. Étant membre de la commission de gestion des bâtiments et des installations sportives, je suis tout de même déçu du manque d'envie concernant le projet d'aménagement des anciens cantonnements militaires. Les CHF 580'000.- sont au budget 2013. La commission économique et touristique s'est prononcée favorablement. La commission des finances quant à elle ne s'est toujours pas prononcée sur la libération du crédit. J'espère qu'elle le fera avant le Conseil de ville du mois de mars prochain. C'est un chantier avec des travaux qui rentrent exactement dans ce que les entreprises attendent pour cette période de l'année. Ce qui va se passer, c'est qu'on va débloquer les fonds en mars 2013, les soumissions viendront en avril 2013, et on fera des travaux à l'intérieur au mois de juin. Je ne comprends pas cette frilosité. On n'ose pas dire : "Oui on y va.". C'est un peu typique à Saint-Imier. On n'ose pas y aller. On fait des commissions, des études, des plans marketing, de plans machin, plein de trucs. Après, on se retrouver là et on se dit : "Ah, le village d'à côté ils l'ont fait." Et oui, ils l'ont fait et pas nous. Je pose la question à la commission des finances, pourquoi ne pas avoir débloqué cette somme, et ne pas avoir eu ce point aujourd'hui à l'ordre du jour ? Nous aurions pu donner du travail à nos artisans pour cet hiver."

M. Stéphane Boillat, maire : "Le projet a été pris en commission des finances. Il a été étudié. Nous avons pour une partie établi une pré-demande de subvention au Conseil du Jura bernois et obtenu une réponse. C'est un travail qui a été fait. Il a aussi été demandé que le concept de gestion et d'exploitation soit établi. Nous avons porté cet objet à l'ordre du jour en fonction de la décision du Conseil du Jura bernois. Lors de la dernière séance de la commission des finances, nous n'avons pas pu traiter ce point de l'ordre du jour, ce qui fait qu'il se retrouve à la prochaine séance qui est fixée au 17 décembre 2012."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Merci."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Encore une petite question au nom de parti libéral radical intitulée : "Éclairage public". Allant travailler alors que la lumière du jour pointe tout juste le bout de son nez, l'éclairage public de Saint-Imier s'éteint bien trop vite. Par temps de pluie, avec des phares venant en sens inverse et avec du goudron neuf, il devient impossible de voir ce qu'il y a sur les trottoirs. Le parti libéral radical trouve ceci dangereux. Nous constatons également que les passages piétons sont mal éclairés. Vaut-il la peine d'économiser un peu d'argent au dépend de la sécurité des utilisateurs de la route ainsi que des voies piétonnes ? Nous demandons donc que l'éclairage public soit prolongé le matin

pour la sécurité de tous."

M. Stéphane Boillat, maire : "C'est un constat que j'ai également fait à titre personnel et puis nous sommes en phase de réglage.

...Rires...

Nous prenons note de votre demande qui sera traitée avec sérieux."

M. Jérôme Lavanchy, PLR : "Merci M. le maire de votre réponse."

11. Réponses aux petites questions

Il n'y a pas de réponse aux petites questions.

12. Divers et imprévu

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département des œuvres sociales : "Je voulais vous remercier pour le magnifique bouquet que vous m'avez fait parvenir lors de mon accident. Merci à ceux qui ont eu cette idée parce que c'était très touchant. Merci."

M. Michel Ruchonnet, président : "Alors y a-t-il encore des divers et imprévu ? Cela ne semble pas être le cas. Alors, moi j'en ai un. Je vais faire comme l'a fait M. Pierre Jeanneret, PLR, l'année passée, je vais vous imposer un petit discours final pour ma dernière séance en tant que président."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Je n'ai pas été long."

...Rires...

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai à peu près la même longueur."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "C'est bien."

M. Michel Ruchonnet, président : "Mesdames, Messieurs, Chers amis, Lors du premier Conseil de ville que j'ai présidé début 2012, j'ai pris l'image d'un navire de commerce qui doit assurer la ligne pendant une année. Nous arrivons ce soir au port et c'est avec un sentiment ému que je m'apprête à remettre la barre du navire pour un nouveau voyage. Le premier sentiment qui m'anime est une certaine émotion mais teintée également d'un certain soulagement car si chaque séance du Conseil de ville est une course de demi-fond, l'année doit être considérée comme un long marathon. Je ne veux pas vous faire le coup du récit "Méditation du perchoir" mais je dois dire que j'ai découvert un endroit stratégique qui me permet de tous vous voir. Il y a des moments cocasses, des moments angoissants, mais rarement agaçants. Je voulais tous vous remercier car j'ai beaucoup appris de vous. Malgré mon âge, je suis arrivé comme tout jeune capitaine avec mes idées et mes espoirs. Dans l'ensemble je n'ai pas eu de grosses déceptions et j'ai adoré cet échange entre nous. S'il y a eu parfois quelques piques, il n'y a jamais eu de ma part d'animosité contre quiconque mais il faut parfois "piquer le taureau" pour atteindre un objectif. J'ai aimé cette démocratie directe où l'on voit déjà les résultats à court terme et je dois dire que cela est très satisfaisant. Mon seul objectif pour cette année était de tirer le char de la commune avec vous en y mettant mon cœur et mon enthousiasme. Je n'oublierai pas cette expérience que je dois en grande

partie à vous. Puisque nous sommes en période de Noël, je me permets de vous offrir cette petite fable philosophique qui imprègne parfois nos combats. La fable dit qu'au bord d'une rivière se retrouve côte à côte une tortue et un scorpion. La tortue s'apprête à traverser car elle nage parfaitement. Ce n'est pas du tout le cas du scorpion qui se gratte la tête avec sa pince et cherche une solution. Finalement il demande à la tortue de la prendre sur son dos pour traverser mais la tortue n'est pas d'accord. Si je te prends sur mon dos dit la tortue, tu vas me piquer et je vais mourir. Le scorpion lui répond si je te pique durant la traversée, je meurs avec toi, où est mon intérêt ? La tortue réfléchit quelques instants puis installe finalement le scorpion sur son dos et les voilà partis pour une traversée qui devait s'annoncer comme une formalité. Au milieu de la rivière, le scorpion pique la nuque de la tortue qui, hébétée, se retourne vers le scorpion et lui demande pourquoi as-tu fait ça ? Et le scorpion répond, je n'ai pas pu m'empêcher, car c'est dans ma nature. Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et vous remercie de votre travail sans oublier tous les membres des commissions qui ne sont pas conseillers de ville. Bonne année à tous !"

...Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous sommes parfaitement dans les temps pour ce qui nous attend tout à l'heure. J'ai d'ailleurs une autre fable philosophique, mais je la garde pour le repas, car elle est difficile à relayer dans un procès-verbal tel que le nôtre."

13. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2013

- a) président
- b) 1^{er} vice-président
- c) 2^{ème} vice-président
- d) secrétaire
- e) deux scrutateurs

a) président

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "En profitant de remercier le président sortant M. Michel Ruchonnet, ainsi que le bureau pour tout le travail effectué tout au long de cette année, la fraction alliance jurassienne vous propose Mme Mélanie Erard, AJU."

...Applaudissements...

M. Michel Ruchonnet, président, sans choquer je dirais : "Habemus Papam".

b) 1^{er} vice-président

Mme Joëlle Hälller, PLR, propose M. Thierry Spring, PLR.

c) 2^{ème} vice-président

M. Patrick Linder, SOC, propose M. Michel Bastardoz, SOC.

d) secrétaire

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU, propose Mme Katia Ermel, AJU.

e) deux scrutateurs

Mme Joëlle Häller, PLR, propose M. Frédéric Bürki, PLR.

M. Patrick Linder, SOC, propose M. Vital Carnal, PLR.

A chaque proposition, le ou la conseiller(ère) de ville est nommé(e) à l'unanimité moins l'intéressé(e).

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 17.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :